

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 6 novembre 2014

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue mardi, le 6 novembre 2014, à 17 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Catherine Trickey
Siège numéro 6 : Martin Charron

Est absent :

Siège numéro 2 : Pierre Leclerc

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Serge Riendeau

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Serge Riendeau ouvre la séance à 17 h.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Les membres du Conseil municipal ont signé une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Période de questions portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour;
4. Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-025 – Lot 4 234 576 du cadastre du Québec (lot vacant situé sur la rue Perron) – Madame Hélène Coulombe

Requérant : Madame Hélène Coulombe

Nature : Cette demande de dérogation mineure Consiste à autoriser un bâtiment principal résidentiel avec une pente de toit de 5/12 au lieu d'avoir une pente de toit minimale de 6/12, tel que prescrit à la réglementation.

(recommandé par le CCU)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

5. Période de questions portant exclusivement sur les sujets, à l'ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

La période des questions est ouverte.

Aucune question

14-11-407 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

14-11-408 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2014-025 – LOT 4 234 576 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOT VACANT SITUÉ SUR LA RUE PERRON) – MADAME HÉLÈNE COULOMBE

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-025 présentée par madame Hélène Coulombe pour le lot vacant 4 234 576 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une habitation unifamiliale qui aura une pente de toit à deux versants de 5/12 au lieu que la pente minimale des versants d'un toit soit de 6/12;

ATTENDU QUE le document suivant est déposé au soutien de cette demande:

- Plan de construction de la résidence projetée de la compagnie Maisons Usinées Côté, plan numéro 114-128, en date du 14 octobre 2014.

ATTENDU QUE la résidence projetée sera implantée sur un lot boisé situé dans la zone villégiature V-407;

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment s'intégrera bien dans un milieu de villégiature;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE LE Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-025 présentée par madame Hélène Coulombe, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au lot vacant 4 234 576 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une habitation unifamiliale qui aura une pente de toit à deux versants de 5/12 au lieu que la pente minimale des versants d'un toit soit de 6/12 ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-025 présentée par madame Hélène Coulombe, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au lot vacant 4 234 576 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une habitation unifamiliale qui aura une pente de toit à deux versants de 5/12 au lieu que la pente minimale des versants d'un toit soit de 6/12.

Adoptée à l'unanimité

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune Question

14-11-409

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 17h18, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Serge Riendeau,
Maire

Monsieur René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier